

Date de Convocation	Présents	Dont suppléant(s)	Pouvoir(s)	Absent(s) excusé(s)	Absent(s)
17 janvier 2023	9	0	1	2	0

Vote(s) pour : 10  
Vote(s) contre : 0  
Abstention(s) : 0

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

### Séance du 23 janvier 2023

Sous la présidence de Madame Rachel BURGY Présidente du SERM

#### Point n°9 : Aide financière à l'Institut Européen d'Écologie

Le Comité Syndical

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1413-1,

**VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment ses articles 10 et 10-1,

**VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

**VU** le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,

**VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

**VU** le Décret n° 2022-505 du 23 mars 2022 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales, des établissements publics locaux et des établissements publics de santé,

**VU** la demande de subvention effectuée par l'Institut Européen d'Écologie,

**CONSIDERANT** l'intérêt pour le SERM de participer à cette action locale en lien avec la transition écologique et la préservation des ressources en eau.

#### DECIDE

- **D'ATTRIBUER** une subvention de 8 000 euros à l'Institut Européen d'Écologie pour la 5<sup>ème</sup> Edition du Festival du film CINEMAPLANETE

- **D'AUTORISER** la présidente à demander toutes les pièces utiles à l'Institut Européen d'Écologie et de signer tous les documents nécessaires au versement de cette subvention

- **D'AUTORISER** La Présidente à faire procéder au versement de l'aide financière de 8 000 euros à l'Institut Européen d'Écologie

La Présidente du SERM



Rachel BURGY